



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

boissons et alcools

Question écrite n° 6162

Texte de la question

Mme Marie-Josée Roig appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie sur les préoccupations des habitants de certains quartiers en matière de sécurité et de propreté. En effet, il n'est pas rare de constater, dans un certain nombre de villes, que des bouteilles de bière sont abandonnées par centaines sur la voie publique. Ces bouteilles en verre créent un désagrément esthétique, contribuent au sentiment d'insécurité et présentent, de plus en plus, un certain danger pour les habitants. Evidemment, les services municipaux en charge de la propreté sont mobilisés mais il semble pertinent d'agir en amont de la situation. On constate, dans certains pays, le développement d'un nouveau concept d'embouteillage. En effet, certains brasseurs préfèrent le plastique au verre pour embouteiller leur bière. Ainsi, l'action des agents municipaux serait facilitée et les risques de blessures pourraient être évités. C'est pourquoi elle lui demande dans quelle mesure son ministère pourrait inciter les entreprises du secteur à embouteiller leur bière dans des bouteilles en plastique.

Texte de la réponse

Les déchets issus de la consommation des ménages, notamment les emballages, attirent fâcheusement l'attention des citoyens quand ils sont abandonnés sur la voie publique ou dans la nature. Les boissons, et particulièrement les bières, sont conditionnées sous différentes présentations adaptées aux modes de consommation et de distribution. Les matériaux dont ils sont constitués (métal, verre, plastique) présentent chacun des avantages et des inconvénients. Des procédés innovants d'embouteillage en matière plastique, barrière adaptée aux exigences de conservation des bières, ont été mis au point, notamment en France, et sont de plus en plus utilisés par les brasseurs. Ce nouveau mode d'emballage, s'il a pour atout de minimiser les risques en cas de bris de la bouteille, n'apporte pas de solution aux nuisances visuelles occasionnées par les emballages abandonnés sur la voie publique. Il importe de poursuivre les actions de communication au plus près de l'habitant, déjà menées avec constance par les collectivités locales, afin de systématiser le geste de tri : le soutien financier à apporter aux collectivités locales, à cette fin, est un des éléments nécessaires du cahier des charges des éco-organismes (Eco-emballages, Adelphe) dont le renouvellement de l'agrément est en cours de négociation avec les pouvoirs publics.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Josée Roig](#)

Circonscription : Vaucluse (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6162

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2002, page 4130

Réponse publiée le : 22 décembre 2003, page 9861